

**Opération « Parlement des enfants » - 21<sup>ème</sup> édition – année scolaire 2015-2016  
Calendrier de l'année**

[www.parlementdesenfants.fr](http://www.parlementdesenfants.fr)

<http://eduscol.education.fr/cid61492/le-parlement-des-enfants.html>

Division des Elèves et du  
second degré  
Service des élèves et de la  
scolarité  
Pôle actions éducatives et  
culturelles  
Affaire suivie par  
Patricia M'Bengue  
tél. :02 41 74 34 67  
[parlement-enfants49@ac-nantes.fr](mailto:parlement-enfants49@ac-nantes.fr)

2015/2016

Cité Administrative  
15 bis rue Dupetit-Thouars  
49047 ANGERS Cedex

<http://ia49.ac-nantes.fr>

**Vendredi 06 novembre 2015** : Date limite de dépôt des candidatures, par voie électronique, à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Maine et Loire, au moyen de la fiche de candidature jointe dûment renseignée.

**Vendredi 13 novembre 2015** : Transmission par la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Maine et Loire, des classes sélectionnées, à la direction générale de l'enseignement scolaire.

**Courant décembre 2015** : Envoi d'un colis pédagogique, par l'Assemblée nationale, d'une documentation à destination de l'enseignant et de brochures destinées aux élèves des classes sélectionnées.

**Mercredi 16 mars 2016** : Date limite de transmission des propositions de loi, par les enseignants des classes sélectionnées, à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Maine-et-Loire.

**Du lundi 21 au vendredi 25 mars 2016** : Sélection par le jury académique d'une proposition de loi académique.

**Lundi 02 mai 2016** : Sélection par le jury national des quatre meilleures propositions de loi, puis mise en ligne sur le site [www.parlementdesenfants.fr](http://www.parlementdesenfants.fr), afin que les classes puissent en débattre et choisir la proposition de loi qui leur semble la meilleure.

**Deuxième quinzaine de mai** : Débat en classe des quatre propositions de loi lauréates.

**Au plus tard mercredi 25 mai 2016, à 12 heures** : Fin du vote électronique sur le site [www.parlementdesenfants.fr](http://www.parlementdesenfants.fr), (code d'accès et numéro d'identifiant transmis par les services de l'Assemblée nationale, aux enseignants).

**Au plus tard jeudi 26 mai 2016** : Mise en ligne des résultats du vote électronique.

**Mercredi 22 juin 2016** : Invitation à l'Assemblée nationale de la classe dont la proposition de loi a recueilli le plus grand nombre de suffrages, avec son enseignant (e), pour la remise de son prix.